

---

## Saint Martin. Saint Loup.

**Numéro d'inventaire** : 1979.04633

**Type de document** : image imprimée

**Période de création** : 1er quart 19e siècle

**Date de création** : 1800 (vers)

**Description** : Image en noir et blanc avec texte.

**Mesures** : hauteur : 517 mm ; largeur : 383 mm

**Notes** : Image de Saint-Martin et Saint-Loup, oraisons, indulgence plénière donnée par Notre Saint-Père le Pape Innocent XI. Un brevet d'indulgence du diocèse de Sens datant du 13 juillet 1689. Planche faite aux frais de la confrérie de Saint-Loup (...) en l'an VIII.

**Mots-clés** : Images d'Epinal

Formation idéologique, religieuse et morale au sein de la famille

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Mention d'illustration

ill.



SAINT MARTIN.

SAINT LOUP.

Oremus.

OMNIPOTENS sempiterno Deus, qui inter cetera miracula sancti Confessoris tui atque Pontificis Martini, etiam in die Translationis angelicam revelationem populo tuo demonstrasti; propterea nobis, ejus suffragantibus meritis, ut ea quae tibi sunt placita, digno affectu devotissime mentibus exequamur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oraison.

Dieu Tout-Puissant, qui, parmi tant de miracles dont vous avez honoré saint Martin, votre Confesseur & Pontife, avez aussi, par une révélation angélique, donné à connoître à votre peuple le jour de sa translation; faites, s'il vous plaît, qu'à la faveur de ses mérites, nous exécutions dignement les choses qui vous sont agréables. Par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Oremus.

DEUS, qui devotè beati Lupi, Confessoris tui atque Pontificis, instantiâ, non credentem ad tui nominis agnitionem evocasti, mentibus nostris eandem infunde fidei charitativae virtutem, ut cujus gloriosis semper adjuvamus praesidiis, sanctissimis provocemur exemplis. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oraison.

GRAND Dieu, qui, par les instantes prières du bienheureux saint Loup, votre Confesseur & Pontife, avez attiré l'instance à la connoissance de votre saint nom; nous vous supplions de remplir nos âmes d'une foi & d'une charité semblable à la sienne, afin qu'étant aidés de ses secours, nous puissions aussi profiter de ses saints exemples. Par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

INDULGENCE PLÉNIÈRE

donnée par Notre-Saint-Père le Pape INNOCENT XI.

A TOUTS Fidèles de l'un & l'autre sexe Salut & Bénédiction apostolique. Ayant été informé qu'il y avoit une dévotè Confratrie à Sermaise en Beauce, Diocèse de Sens, sous l'invocation du glorieux saint Loup, Archevêque du même Diocèse, qui y attire grand nombre de Fidèles qui le réclament pour le mal de l'épilepsie, & desirant augmenter la religion & la foi desdits Fidèles de plus en plus, & leur faire part des grâces dont il a plu à la bonté divine nous rendre dépositaire, appuyé sur la confiance que nous avons en la miséricorde, nous avons accordé & accordons à tous Fidèles de l'un & l'autre sexe, qui étant vraiment repentans, confessés & communiés, visiteront dévotement l'Eglise paroissiale dudit Sermaise les jours & fêtes de saint Loup, & Translation de saint Martin, depuis les premières Vêpres jusqu'à soleil couché, & là prieront Dieu pour l'union & paix des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, & l'exaltation de la sainte Eglise notre mère, Indulgence plénière & rémission de tous leurs péchés. Les présentes valables pour sept ans seulement. Nous voulons aussi que s'il avoit été ci-devant accordé quelques indulgences ou à perpétuité, ou pour le temps, qui ne soient pas encore expirées, elles demeurent nulles DONNÉ à Rome, à sainte Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt-troisième mai mil six cent quatre-vingt-neuf, & de notre Pontificat le treize. Signé J. F. ALBANUS, & scellé de cire rouge.

Nous avons vu le présent Brevet d'Indulgence, que nous avons permis de publier & imprimer dans le diocèse de Sens. Donné à Sens, le troisième juillet mil six cent quatre-vingt-neuf. Signé BOILEAU, Doyen de l'Eglise de Sens, & Vicaire général.

Cette planche a été faite aux frais de la Confratrie de saint Loup, par les soins de Christophe Blancheton & Louis-Valentin Lacheny, Economes de ladite Confratrie, en l'an VIII.

